



l'Estaimpuisien

"Robe blanche" de Dany RUSSE

**BULLETIN COMMUNAL
N° 137 - OCTOBRE 2017**

CONCOURS DE FAÇADES FLEURIES

1^{er}.



ET JARDINS EN FAÇADE

Une fois encore à l'initiative du Député-Bourgmestre Daniel SENESAEL en charge de l'environnement et sous le patronage de l'Administration communale, la 12^{ème} édition du concours «Façades fleuries et jardins en façade» a eu lieu durant la période estivale. Voici une partie des réalisations de cette année 2017. Toutes nos félicitations sont ici adressées à tous les participants qui ont une nouvelle fois contribué de la sorte à l'embellissement d'Estaimpui, entité qui vit et qui fleurit !

2^{ème}.



(2). Jules GAILLIEZ
enclos du Petit
Tourcoing, 1 -
NECHIN

(3). Chantal CARDON
rue des Tanneurs, 39
- ESTAIMBOURG

(3). (ex-aequo)
Dominique BATTEUR
rue de la Maison
Blanche, 10 -
EVREGNIES

(4). Daniel
VERSCHOORE
avenue des Sports,
16 - NECHIN



3^{ème}.

(1). Rose-Marie DUPONCHELLE-COSSEMENT
rue du Curé, 7 - LEERS-NORD



3^{ème} (ex-aequo).



4^{ème}.

Le mot du Député-Bourgmestre

Alors que l'été a touché à sa fin et avec lui la foule d'activités estivales que notre service Animation vous avait concoctées, nous sommes ravis de constater que, cette année encore, votre participation fut à la hauteur de nos espérances. Cette fin d'été marque le début de la saison culturelle 2017-2018 qui, une fois de plus, vous propose une programmation ex-

«Si on s'était arrêté à l'apparence des huîtres, on n'aurait jamais découvert les perles» (DIOUF).

geante avec pléthore de rendez-vous culturels de qualité accessibles à tous gratuitement ou à prix modique, lesquels sont repris dans la brochure «Vivez la Culture» spécialement éditée à cet effet. Au-delà de la saison culturelle, ce qu'il convient d'appeler la «saison des chantiers» a, elle aussi, débuté !

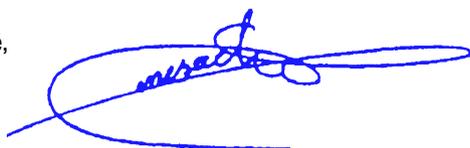
En effet, lors du Conseil communal du 25 septembre dernier, de nombreux chantiers au bénéfice de l'ensemble des Estaimpuiennes et Estaimpuiens ont été approuvés : l'extension de la crèche Le Petit Poucet, la réfection de la toiture de la bibliothèque d'Estaimpuis, la rénovation de l'éclairage des églises de Néchin et Estaimbourg et de l'orgue de l'église d'Estaimbourg, la restauration du bâtiment de l'école des Arts à Saint-Léger, la pose d'abris vélos dans divers endroits de l'entité ou la réhabilitation des portes et du cœur du village de Néchin dans le cadre de notre Programme Communal de Développement Rural.

Autre chantier important pour notre entité, les 5 éoliennes, véritables moulins des temps modernes, lesquelles, comme vous avez sûrement pu le constater en sillonnant notre entité, ont enfin été érigées. Celles-ci seront opérationnelles à partir de novembre-décembre de cette année et pourront de la sorte alimenter le réseau en énergie verte. Par ailleurs, au vu de l'efficacité des panneaux photovoltaïques déjà installés sur divers bâtiments communaux, lesquels ont déjà généré 33.000 kWh d'énergie en 2017 et permis de percevoir des primes à hauteur de 2.365 €, le dernier Conseil communal a approuvé l'installation de nouveaux panneaux de ce type sur l'école de Néchin pour un montant de 18.119,62 € ainsi que sur le toit de la maison de l'environnement pour 8.770,14 €. Tout ceci s'inscrit évidemment dans notre volonté farouche et notre détermination à faire d'Estaimpuis une entité durable. Deux ans après la COP 21 de Paris et à quelques semaines de la Conférence 2017 sur le climat qui se tiendra à Bonn, il me plaît de souligner ces efforts communaux consentis afin de mettre toujours plus Estaimpuis sur la voie du développement durable.

Enfin, dernier en date, le chantier du sport a été lancé avec l'opération «A Estaimpuis, le sport unit à la santé». Cette nouvelle campagne vise à mettre à l'honneur la vingtaine de clubs qui contribuent à la vie sportive estaimpuienne. A cette occasion, une brochure reprenant les coordonnées de chacun de ces clubs a été éditée et un clip vidéo a été réalisé. Je vous invite vivement à les consulter ! Par ailleurs, cette opération sert à promouvoir la création de «chèques-sport» qui offrent une réduction de 20 € pour les jeunes Estaimpuiens souhaitant s'adonner à une activité sportive dans un club estaimpuien.

Ceci étant dit, il ne me reste qu'à vous souhaiter une très agréable lecture de votre revue communale !

Votre toujours dévoué,
Daniel SENESAEL,
Bourgmestre-Député.



SOMMAIRE

2. Concours de façades fleuries et jardins en façade - 3. Edito - 4. Améliorez vos compétences linguistiques - Un nouvel inventaire de notre patrimoine monumental - 5. Les rendez-vous à la maison de l'environnement - 6. Jean-Michel NOTTEBAERT - Président de la Sisp "Les Heures claires" Celles-Estaimpuis-Mont-de-l'Enclus-Pecq - Echevin de la Ruralité - Estaimpuis - 7. Cabinet de Christian HOLLEMAERT, Echevin des Sports - 8. Intervention du groupe ECOLO - Prévention diabète - Les Amis de la boule - 9. Manifestations culturelles - 10 - Avis aux sociétés - Cérémonie du 11 novembre - La rubrique Impact - 11. Cabinet de Christian LECLERCQ, Echevin des travaux - 12-13-14-15. Réunions publiques - 16. Bibliothèque d'Estaimpuis - Intervention du groupe CDH-IC - 17. Daniel SENESAEL en charge de la culture, de l'agriculture, de l'environnement et des cultes - 18. Quentin HUART - CPAS - 19. Cabinet de Chantal DELANGRE, Echevine de l'Enseignement et de la Jeunesse - 20. C'était il y a longtemps - 21. Intervention du groupe PS - Les producteurs locaux - 22. Apéro Daniel SENESAEL - Fête des Seniors - Salon Agribex - 23. CODT - le code nouveau est arrivé - 24. Retour sur les fêtes de septembre.

**BULLETIN
COMMUNAL
N° 137
OCTOBRE
2017**

- Directeur de la publication : Daniel SENESAEL, Député-Bourgmestre
- Mise en page et secrétaire de rédaction : Dominique DEROUBAIX
- Secrétariat : Christine DUBUS
- Photos : Béatrice DESMET - Jean-Claude MAHE - Eddy VERCLEVEN - André LIBBRECHT - Pauline PRUVOST
- Editeur responsable : Daniel SENESAEL, Député-Bourgmestre

AMELIOREZ VOS COMPETENCES LINGUISTIQUES

ENGLISH - ESPAÑOL

Améliorez vos compétences linguistiques sous forme ludique, vivante et animée !



- Immersion
- En groupe ou en particulier
Modules de 10 heures - différents niveaux : Elem2Go, Inter2Go, Ad2Go
- Remédiation
- Traduction / correction de travaux

Leers-Nord - Julie et Laurie Goffette - 0485 43 78 18 / J495 88 53 86 - ling2go@outlook.com -



Un nouvel inventaire de notre patrimoine monumental



L'inventaire du patrimoine monumental d'Estaimpuis, en voie d'achèvement, offrira aux Estaimpusiens et touristes un bel outil pour apprécier les qualités et les spécificités patrimoniales du bâti et du petit patrimoine de notre commune.

Réalisé par des historiens du Service Public de Wallonie, ce travail de terrain consiste en la sélection de biens immobiliers (fermes, églises, chapelles, ponts, habitations...), de toute époque, sur base de critères tels que l'authenticité, la typologie, la qualité architecturale, la valeur de mémoire, l'intérêt paysager ou encore, le caractère social.

Il met ainsi à jour le premier inventaire de la Wallonie, publié entre 1973 et 1997, sous le titre «Le Patrimoine monumental de la Belgique - Wallonie». Une «bible» qui méritait d'être actualisée au vu de l'élargissement de la notion de patrimoine et de l'évolution des biens ces dernières décennies.

Mieux encore, les informations recueillies seront reproduites sur un site web interactif, www.ipic.be, de consultation aisée, par thème ou par adresse, avec cartes, photos et fiches descriptives que vous pourrez enrichir de vos connaissances.

Sans attendre la publication sur ce site, vous pouvez d'ores et déjà participer à la connaissance de votre patrimoine en informant la personne chargée de ce travail lors de son passage ou en la contactant via l'adresse mail suivante therese.vandennoortgaete@spw.wallonie.be.

RENDEZ-VOUS A LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

■ Le mardi 7 novembre, 18h30 : «Impacts des changements climatiques»

Acidification des océans, vagues de chaleur, inondations, désertification, pertes agricoles, migrations de masse... les conséquences du réchauffement climatique sont multiples et nous affecteront toutes et tous.

A chacun d'y prendre sa part de responsabilité. Un exposé de Pascal DEVOLDER, Directeur de recherche honoraire au CNRS. Entrée libre.



■ Le vendredi 17 novembre, 19h00 : «Quiz 11.11.11»

Envie de passer une soirée sympa ? Venez vous amuser pour la bonne cause et testez vos connaissances générales au Quiz-11.11.11 façon «**Tout le monde veut prendre sa place**».

La thématique de cette année ? Tout ce qui tourne autour de l'opération 11.11.11 : une campagne à laquelle s'associe la commune d'Estaimpuis, qui est menée par le CNCD-11.11.11 et qui finance partout dans le monde des projets de développement durable.

Mais pas de panique : les questions y seront d'actualité, people, culturelles, fun, «sérieuses», comiques...

Bref, ouvertes à toutes et tous ! Les réponses ? En équipe, bien sûr ! Rejoignez cette équipe qui occupera le fauteuil rouge et remportez des produits solidaires.

L'inscription est gratuite et le verre de l'amitié saluera la soirée! Bloquez d'ores et déjà la date dans votre agenda. Inscriptions au 069/55.72.95.



■ Le mardi 28 novembre, 18h30 : «Le déclin des oiseaux ?»



Le déclin des oiseaux observé en 2016 dans nos jardins est-il irrémédiable ? Corentin ROUSSEAU, Directeur de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, dresse l'état des populations dans nos régions et nous dit à quoi nous attendre les années à venir. Une conférence à ne pas manquer !

GRANDE DISTRIBUTION D'ARBRES

Hêtres, viornes, cornouillers, groseilliers... Plus de 2.000 plants d'arbres, d'arbustes et de fruitiers seront distribués gratuitement dans le cadre de la Semaine de l'arbre.

Une distribution entourée d'animations où se réchauffer avec un bon verre de vin chaud !

- **QUAND ?** Le samedi 25 novembre, de 10h00 à 12h00

- **OÙ ?** Dans le parc du domaine de Bourgogne à Estaimbourg

- **INFOS :** 056 / 48.13.23



Une tempête dans un verre de vin



Jean-Michel NOTTEBAERT
Président de la slsp "Les Heures claires"
Celles-Estaimpuis-Mont-de-l'Enclus-Pecq
Echevin de la Ruralité – Estaimpuis

Dans la dernière livraison du bulletin communal, un représentant d'un parti représenté au Conseil communal a évoqué un banquet organisé par la slsp «Les Heures claires». En ma qualité de président du Conseil d'administration, il me semble opportun de mettre les points sur les «i».

En ce qui me concerne, je n'ai jamais assisté à un quelconque banquet organisé par la slsp «Les Heures claires». En fait de banquet, il s'agit d'un simple repas trois services : entrée, plat principal et dessert.

Pour le reste, le lecteur trouvera ci-après l'historique, l'objectif ainsi que quelques précisions relatives à ces agapes.

HISTORIQUE

Pour les membres du Conseil d'administration

Pour les membres du Conseil d'administration, un repas a été organisé chaque année, depuis de nombreuses années.

Pour les membres du personnel

Jusqu'au 4 mars 2006, les membres du personnel et leur conjoint ont eu la possibilité de participer à un repas. Y participaient également les membres du Comité de gestion de l'époque (le Président, les vice-Présidents, le Commissaire de la S.W.L. et le Directeur-Gérant).

Durant les années 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, la société n'a organisé aucun repas pour les membres du personnel.

En 2013, l'initiative a été relancée et les membres du personnel ont pu participer à un repas.

Depuis 2014

Pour 2014, le repas annuel a été décidé à

l'unanimité des membres présents, y compris le représentant Ecolo, lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 mars 2014, avec un maximum de 50 € par personne. Pour ce repas, les membres du Conseil d'administration, du Comité d'attribution et du personnel étaient invités.

Pour 2015, le repas annuel a été décidé à l'unanimité des membres présents, y compris le représentant Ecolo, lors de la réunion du Conseil d'administration du 23 avril 2015. Pour ce repas, les membres du Conseil d'administration, du Comité d'attribution et du personnel étaient invités.

Pour 2016, le repas annuel a été décidé à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 avril 2016, avec un maximum de 50 € par personne. Pour ce repas, les membres du Conseil d'administration, du Comité d'attribution et du personnel étaient invités. A noter que le représentant Ecolo était excusé lors de cette réunion.

Pour 2017, le repas annuel a été décidé à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 mai 2017, avec un maximum de 50 € par personne. Pour ce repas, les membres du Conseil d'administration, du Comité d'attribution et du personnel étaient invités. A noter que le représentant Ecolo était absent lors de cette réunion.

OBJECTIF DE CE REPAS

Comme dans tous les organismes, ces rencontres permettent aux membres du Conseil d'administration et du Comité d'attribution de nouer des contacts avec les personnels administratif et

technique et de découvrir les réalités quotidiennes vécues par les uns et les autres.

POUR MEMOIRE

Quant au Conseil d'administration actuel, il a été installé le 16 octobre 2013. Monsieur Nikita SENESAEEL a assumé la présidence du Conseil d'administration du 16 octobre 2013 au 19 septembre 2014.

Quant à moi, j'ai été désigné le 16 octobre 2014, à l'unanimité des membres présents, président dudit Conseil.

En fonction du Code wallon du Logement et de l'Habitat durable et de l'un des arrêtés d'application dudit code, tout membre du Conseil d'administration et/ou du Comité d'attribution peut toujours, après accord de l'assemblée générale de la société, renoncer à percevoir les jetons de présence dus s'il estime que ceux-ci sont trop élevés ou trop importants ou ne correspondent pas à un éventuel investissement personnel dans l'étude des dossiers qu'il est amené à étudier.

EN CONCLUSION

En conclusion, si le représentant de ce parti au sein du Conseil d'administration souhaite modifier quelque peu ou totalement l'organisation de ces rencontres, je ne doute pas que les membres de cette assemblée examineront sa future proposition avec une attention toute particulière et y réserveront la suite qu'ils estiment opportune.



CABINET DE CHRISTIAN HOLLEMAERT ECHEVIN DES SPORTS



TENNIS DE TABLE T.T. TEMPLIERS

ESTAIMBOURG
Cercle sportif,
place de Bourgogne, 1

Avec nos 4 équipes en fédération et nos 8 tables, nous vous attendons pour une initiation au tennis de table.

ENTRAINEMENTS : mercredi (de 17h30 à 21h00) - jeudi (de 17h30 à 19h30 - entraînements dirigés) - vendredi (de 17h30 à 21h00) - samedi (début des matchs en fédération à partir de 15h00) - Bienvenue à tous !

ESTAIMPUIS, NOUVELLE SESSION «JE COURS POUR MA FORME»



Ne pas savoir courir mais essayer. Vouloir franchir une distance. Vouloir dépasser ses limites. Courir accompagné. Les sessions «Je cours pour ma forme» ont repris le lundi 4 septembre dernier. Pour cette session, les départs sont donnés depuis la maison communale, rue de Berne, 4 à Leers-Nord.

4 groupes ont été créés. Celui de Logan ARLON pour le 0-5km, Jean-Daniel DESODT 5-10 km, Julien DEMARQUE 8-12 km et Simon BECCARRI avec le groupe des plus de 10 km. Le prix pour la session est de 40 € (possibilité remboursement via la mutuelle). N'hésitez pas à vous inscrire auprès de Christine Dubus au 056 / 48.13.76 ou via christine.dubus@estaimpuis.be

COURSES DE L'AMITIE FRANCO-BELGE



Pour la troisième année consécutive, un jogging de 10 km ainsi qu'un semi-marathon étaient organisés le dimanche 10 septembre dans le cadre de la 33^{ème} édition des festivités de l'Amitié Franco-Belge. Ce sont ainsi près de 150 coureurs qui s'étaient donné rendez-vous à Néchin pour se mesurer lors de ces deux épreuves qui serpentaient dans la campagne estaimpuienne et le long du canal. Au terme des 10 km, c'est Luc BUISSETTE qui s'est imposé en 31,37 minutes devant David TRACKOEN (32,01) et Christophe VANDEPUTTE. Pour ce qui est du semi-marathon, la victoire est revenue à Rémy MULLIEZ qui a bouclé les 21 km en 1h20 devant Samuel LEMOINE (1h21) et Patrick SOLDAL (1h33).

AMBIANCE FAMILIALE LORS DE LA 8^{ème} EDITION DE L'ESTAIM'RAVELO



Malgré des conditions climatiques peu favorables, ils étaient quelque 180 à s'être donné rendez-vous le samedi 9 septembre pour la 8^{ème} édition du désormais incontournable Estaim'Ravélo. Au programme, une balade familiale de 25 km à travers la campagne estaimpuienne organisée dans le cadre de la ducasse de Néchin qui aura ravi petits et grands. Comme chaque année, chacun des participants aura reçu un t-shirt souvenir et aura pu apprécier le ravitaillement prévu à la place de Saint-Léger, lequel était agrémenté par la musique de la Royale Harmonie Communale. Enfin, à l'arrivée à Néchin, un vélo a également été offert au vainqueur de la tombola. Rendez-vous est déjà pris pour la 9^{ème} édition, le 8 septembre 2018.

Maison du canal : patrimoine et convivialité ?

Qu'il est agréable de déguster une petite mousse (ou autre écume) en bordure du canal sous un beau soleil qu'ombragent les peupliers !

Pourtant, il ne faut pas oublier que l'HORECA n'est pas, mais pas du tout, le but initial de l'aménagement de la maison du canal. Malgré le fait que la commune d'Estampuis soit actuellement en procès pour l'aménagement illégal du site en violation tant du CWATUpe que de la lettre et de l'esprit de l'arrêté de classement du site du 8 septembre 2000, le Collège projette une extension au bâtiment existant. **Rappelons que la zone protégée du canal a une vocation touristique tournée vers la nature (Ra-**

quentation populaire et multiplier les événements festifs. L'annonce de la construction d'une cuisine et d'une nouvelle annexe renforce le sentiment que la dimension patrimoniale de la maison du canal aurait bel et bien disparu. Même si ces nouveautés supprimeront les tonnelles qui défigurent les lieux, quelle garantie a-t-on que la salle polyvalente ne soit pas une «salle des fêtes»? Un montant de 150.000 € d'argent public bénéficierait donc à une personne privée ? Comme ce fut le cas pour la verrière du château de Bourgogne, **on puise dans la poche des contribuables à des fins commerciales privées.** Pour le moins, cela pose question ...

Pourtant, il est tout à fait possible de mixer les deux activités en respectant l'idée initiale du projet et la loi. **Il est impératif que des règles strictes soient établies afin de respecter d'abord l'environnement naturel ainsi que le voisinage**, pour lutter contre les nuisances provoquées par une fréquentation excessive «à la Château de Bourgogne», ce qui serait une véritable catastrophe écologique pour le site. S'obliger à donner à la salle polyvalente une destination principalement didactique et culturelle évoquant la fonction et l'histoire de la voie d'eau est primordial. Un partage du temps d'occupation peut très bien être établi. Une sonorisation acoustique et non amplifiée réduira les effets indésirables pour le voisinage. Il est possible d'établir des contraintes empêchant les débordements que l'on constate déjà aujourd'hui.

Souhaiter une fréquentation excessive, «à la château de Bourgogne», ce serait provoquer une véritable catastrophe écologique pour le site.

vel, zone d'intérêt paysager...). Une vocation patrimoniale aussi : la petite aubette de la douane fut, un temps, un mini-musée qui témoignait de l'histoire du canal. Tout cela pourrait être relégué à l'arrière-plan. Ne resterait plus dorénavant comme projet qu'intensifier la fré-

Pour Ecolo, avec le canal, Estampuis bénéficie d'un site exceptionnel par son histoire et son aspect paysager et naturel. En faire profiter la population sereinement et dans le respect de son caractère doit être prioritaire. Il est encore possible d'éviter la frénésie qui accompagne la recherche du plus grand profit commercial.

Et laissons à chacun le loisir de déguster tranquillement une petite mousse (ou autre écume)...

T'as un truc ?

Nettoyant tout usage.

Ingrédients : 500 ml d'eau chaude, 250 ml de vinaigre, 1 cas de bicarbonate de soude, 15 gouttes d'huile essentielle (de préférence citron, lavande, tea-tree ou un mélange) et un vaporisateur de récupération.

- Mélangez l'eau chaude et le bicarbonate.
- Dans un verre, mélangez le vinaigre et les huiles essentielles.
- Mélangez le tout dans un récipient et versez dans un vaporisateur bien nettoyé.
- Secouez bien avant chaque usage.

Ce produit est à usage quotidien. Il est parfait pour nettoyer les tables, plans de travail et ne nécessite aucun rinçage puisqu'il ne contient aucun savon. Et il est très économique (25 fois moins cher qu'un produit commercialisé).

Note : le tea-tree ajoute une action désinfectante à votre produit.

Envie de participer à un projet communal avec ECOLO ?
Contact : ecoloestampuis@gmail.com ou 0497 85 23 20

PREVENTION DIABETE

- Le 20 novembre prochain Christian HOLLEMAERT, Echevin des Affaires sociales, organise une campagne de prévention du diabète.

- Elle se déroulera à la maison de la Croix-Rouge à Leers-Nord (30, rue du Centre) de 9h30 à midi.

- Le test est absolument gratuit et tout à fait indolore.

- Venez nombreux à ce test qui est des plus importants tant cette maladie peut être est pernicieuse.



LES AMIS DE LA BOURLE BAILLEUL

Notre petit village de Bailleul a retrouvé depuis le 1^{er} juillet 2017 son café, repris par les sympathiques Laetitia et David.

Par la même occasion, il retrouve sa splendide bourloire et sa société «Les amis de la bourle - Bailleul», exilée depuis 6 ans à Pottes. A cette occasion s'est déroulé le traditionnel tournoi du mois d'août, véritable succès. Sur le week-end se sont affrontés 300 joueurs, suivis par 120 spectateurs. La finale fut remportée par Bachy, une équipe française. La société «Les amis de la bourle» entraînée par la présidente, Sabine QUETON, a donc devant elle de très beaux et longs jours encore.

Le jeu de bourle, jeu ancien de notre région, néanmoins technique et tactique, retrouve peu à peu de la splendeur. Pour preuve, le plus jeune joueur du tournoi avait 7 ans et le plus âgé 83 ans. Si vous désirez plus d'infos sur ce jeu ou même assister à une rencontre, n'hésitez pas à passer chez Laetitia et David prendre un verre, vous y serez accueillis dans la bonne humeur.

Manifestations Culturelles

21/10

ESTAIMPUIS

Salle de La Redoute
(20h00)

Alexandre DESCHAMPS en concert

Le Mouscronnois qui fut qualifié à la finale belge du concoursurovision viendra enchanter vos oreilles - Entrée 7 € avec le Pass culture 5 € - Renseignements : 0478 / 84.06.07



9/11

Voyage Repas dansant «Ambiance années 80»

Journée de détente - Visite surprise - Repas à Winnezele. - Prix de la journée : 45 € comprenant le trajet en car, la visite et le repas-spectacle - Réservations : 056/ 48.13.81

22/10

ESTAIMPUIS

Salle de La Redoute
(16h00)

Picard'éon

Avec Jacqueline NICAISE et Pierre NOEL - Accordéon et textes - Entrée 7 € / avec le Pass culture 5 €



Du 17 au 19/11

ESTAIMBOURG

Château de Bourgogne Eletrons libres

Patricia HOSDEY - Fabienne LEVEQUE - Emmanuelle CHOTEAU - Peintures - Sculptures - Ouverture samedi de 10h00 à 18 h00 - dimanche de 10h00 à 17h00 - Entrée gratuite - Vernissage le 17 novembre à 19h00

26/10

Excursion - La Flandre française

Journée de détente/découverte avec visite, balade en bateau et tour en tramway - Prix de la journée : 68 € comprenant le trajet aller-retour en car, les visites et le repas de midi. - Réservations : 056 / 48.13.81.



26/11

ESTAIMPUIS

Salle de La Redoute -
(16h00)

Le jardin par «la ruche»

Pièce de théâtre par l'association «La Ruche» - Entrée 7 € / avec le Pass culture 5 € - Renseignements : 0478 / 84.06.07

Du 3 au 12/11

ESTAIMBOURG

Château de Bourgogne De l'art à l'amitié

Groupe CERAMART - Peinture / Sculpture - Ouverture semaine de 15h00 à 17h30 - W-E de 15h00 à 18h00 - Entrée gratuite - Vernissage le 3 novembre à 19h00



Du 1 au 3/12

Tradition de Noël en Alsace

Strasbourg, berceau des marchés de Noël en Alsace - Féerie de Kayserberg - Dégustation de vin - Kirrwiler et repas-spectacle de music-hall digne des grands noms parisiens. - Prix : 349 € - Places limitées (20 participants) - Réservations : 056 / 48.13.81

AVIS AUX SOCIÉTÉS

En vue de l'élaboration du calendrier des manifestations, fêtes et cérémonies de l'entité d'Estaimpuis pour l'année 2018, le Collège communal a le plaisir de vous inviter à la réunion qui aura lieu le samedi 25 novembre 2017 à 10h00 à l'Administration communale, rue de Berne, 4 à Leers-Nord.

Ce calendrier reflète la vie de nos villages et permet à chaque habitant d'être informé des différentes manifestations et d'y participer. Un calendrier bien établi permettra aux médias (journaux, télévision...) de faire écho du fonctionnement de vos sociétés. Comme l'an dernier, celui-ci sera inclus dans les six revues communales de notre entité ainsi que dans la rubrique «Estaimpuis» de chaque journal ainsi que sur le site internet de la commune.



En cas d'indisponibilité, pourriez-vous remettre le plus rapidement possible tous les renseignements utiles au service Animation de l'Administration communale, rue de Berne, 4 - 7730 - Leers-Nord - Tél : 056.48.13.76 ou 0478.84.06.07 ou par mail christine.dubus@estaimpuis.be. Nous nous permettons également de vous demander de nous faire parvenir les changements éventuels au sein de votre association, club, société,... (président, secrétaire, trésorier).

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

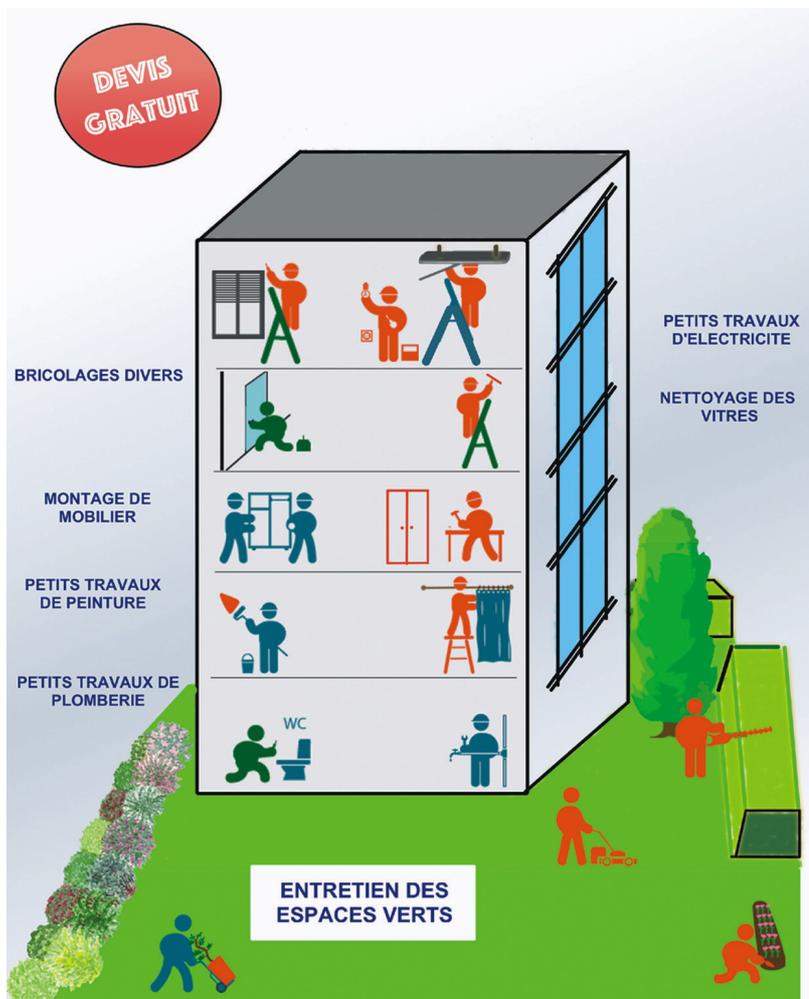
- 10h30 : LEERS-NORD - église - Grand messe célébrée à la mémoire des victimes civiles et militaires des 2 guerres.

- 11h30 : Cérémonie du souvenir au monument aux morts et aux Anglais avec dépôt de gerbes et hymnes nationaux avec la participation des enfants des écoles communales, l'Harmonie Royale Communale d'Estaimpuis, les représentants et porte-drapeaux des groupements patriotiques, les combattants, les pompiers, les services de police, les autorités communales, les sociétés et la population.

Les cérémonies se clôtureront par le vin d'honneur à l'Administration communale.

L'Estaimpuisien - p.10

EURO SERVICES QUALITE



ESQ Euro Services Qualité

20, Porte des Bâtisseurs
Estaimpuis
056/ 48.20.20
info@esq.be



NOUVEAU
**Pensez à préparer
votre potager
avant l'hiver...**
**N'hésitez pas
à contacter ESQ**
056 / 48.20.20



■ MARQUAGE ROUTIER : 2017, l'année du changement

Depuis début septembre, le service voirie est muni d'une machine de marquage routier. Cette machine haut de gamme permet de s'affranchir de l'intervention d'une firme extérieure pour la réalisation des marquages dans l'entité. Les avantages sont multiples pour la population :

- Le service pourra rénover un plus grand nombre de traçage par année, améliorant dès lors la sécurité dans l'entité ;

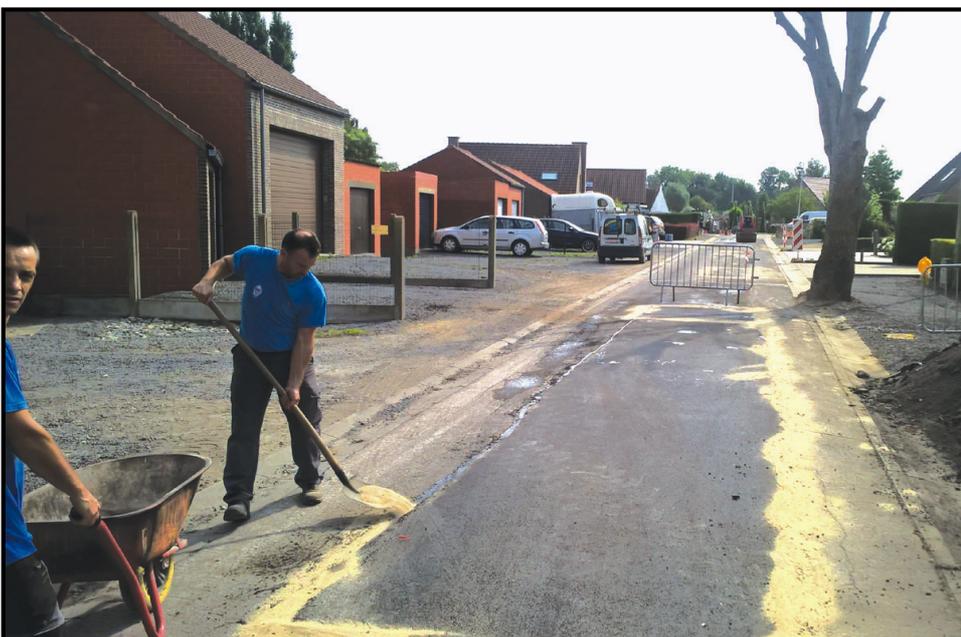
- N'étant plus dépendant d'une entreprise externe, la période de marquage pourra être agrandie, permettant un travail plus rapide lors des demandes citoyennes (marquage PMR ou après acceptation de mesures de sécurité par le Ministre en charge de la mobilité).



Cabinet de Christian LECLERCQ - Echevin des Travaux

■ SERVICE VOIRIE : une nouvelle corde à notre arc

Habituellement, les nids-de-poule repérés dans notre entité sont réparés à l'aide d'enrobé à froid, méthode simple et rapide mais ayant comme inconvénient une durée de vie limitée. Cet été, le service voirie a donc testé avec succès la réalisation des réparations avec de l'asphalte à chaud. Bien que nécessitant plus de moyens, tant humains que matériels, ce type de travail est beaucoup plus pérenne, intéressant financièrement et permet également les réparations d'un plus large éventail d'anomalies. L'expérience sera donc reconduite pour assurer le meilleur confort possible aux Estaimpisiens.



CHANTIERS A VENIR dans l'entité

La fin de l'année 2017 verra le démarrage de nombreux chantiers.

Citons les plus importants : rénovation complète de la rue de la Nouvelle Cure, mise en place d'un nouvel égouttage entre le Cœur de la Verte Plaine et la rue de la Paix, rénovation superficielle de diverses voiries, du hall d'entrée de la maison communale, de l'église d'Estaimbourg, de la maison de village de Bailleul, remplacement de la toiture de l'école d'Evregnies et réaménagement de la place de Néchin.

REUNIONS PUBLIQUES

■ BAILLEUL

■ **1. Rue Saint-Brice : vibrations ressenties dans les habitations lors du passage des bus et du gros charroi (dues aux coussins berlinois ? A la vitesse excessive ? A la stabilité de la route ?). Rue Marcel NOTTEBAERT : vitesse excessive et revêtement bruyant** (La traversée de Bailleul sera réétudiée avec M. DUHOT (Inspecteur au Service public de Wallonie-Direction de la Réglementation et du Droit des Usagers). Des essais de sol seront réalisés par une entreprise et des travaux envisagés suivant les résultats de l'étude et les budgets disponibles).

■ **2. Rue Marcel NOTTEBAERT : panneau de sortie d'agglomération manquant.** (Pose du panneau réalisée).

■ **3. Rue RUMÉZ, carrière qui longe la voie ferrée jusqu'à la carrière «perdue» : entretien + dépôt clandestin.** (Enlèvement réalisé et enquête menée conjointement par la police et l'agent constatateur d'infractions environnementales).

■ **4. Bouches d'incendie : cachées par les véhicules en stationnement. Existe-t-il un cadastre ?** (Révision du cadastre et mise en conformité réalisées sur une période de 3 ans. 3^{ème} en cours. Des potelets de signalisation seront posés à chaque bouche d'incendie).

■ **5. Place Abbé César RENARD : quid de la restauration de l'orgue de l'église ? Sera-t-il déplacé ? (il en était question en raison des variations de températures constatées au sein de l'église dommageables pour l'orgue).** (Le dossier a été transmis au SPW. Cet orgue est classé au même titre que le bâti. Il fait donc l'objet d'une procédure spécifique et plus longue en vue, notamment, d'obtenir des subventions. Dans l'attente, le budget initialement prévu a été reporté sur la restauration de l'église d'Estaimbourg. Enfin, vu son statut de classement, l'orgue ne sera pas déplacé).

■ **6. Rue des Victimes : quid des travaux de la Maison de village ?** (Marché attribué. Prochaines étapes : envoi du dossier complet à la tutelle ainsi qu'au pouvoir subsidiant ; réception de l'accord définitif ; notification de l'attribution et démarrage du chantier).

■ **7. Rue des Victimes 14-18 : par endroits, dégradation des accotements.** (Réfection réalisée).

■ **8. Entretien du village : le projet des éco-cantonniers sera-t-il renouvelé ?** (Il est prévu de renouveler l'opération. La durée passera de 6 à 8 mois si le budget communal le permet).

■ **9. Espace multisports : placer un panneau «déjections canines interdites».** (Réalisé).

■ ESTAIMBOURG

■ **1. Autoroute A8 : multiplication des dépôts sauvages (entravant l'accès des agriculteurs à leurs**

champs), peut-être davantage lors des heures de fermeture du recyparc Ipalle. Possibilité de laisser le recyparc ouvert sur le temps de midi ? (Courrier en ce sens transmis à Ipalle. Surveillance accrue de l'agent constatateur).

■ **2. Mettre à disposition des citoyens des conteneurs pour Eternit ou prévoir une collecte ponctuelle.** (Courrier en ce sens transmis à Ipalle).

■ **3. Augmenter le nombre de passages autorisés pour les déchets verts et les inertes dans les recyparcs.** (Courrier en ce sens transmis à Ipalle).

■ **4. Prolifération de chats errants.** (Campagne de stérilisation en cours. Prendre contact avec le Conseiller en environnement au 056/48.13.23).

■ **5. Rue des Pâquerettes : trottoirs endommagés et dalles déchaussées.** (Un programme de réparation des trottoirs de l'entité est en cours (Néchin en novembre, suivi d'Estaimpuis et d'Estaimbourg. Possibilité de faire appel au service Travaux pour procéder à des réparations ponctuelles).

■ **6. Ecole : soufflerie bruyante toute l'année.** (Le bâtiment étant hermétique, arrêter la soufflerie engendrerait des problèmes d'humidité. Plusieurs solutions sont néanmoins avancées : mettre une minuterie, diminuer la soufflerie ou remplacer les commandes).

■ **7. Ecole : quid des occultants promis pour les classes à l'étage ?** (Un rappel sera envoyé à ce sujet).

■ **8. Rue de l'Avenir : certains «sens interdit» non respectés.** (Le service roulage et l'agent de proximité seront mobilisés afin de constater les infractions).

■ **9. Rue des Tanneurs : limitation de vitesse (50 km/h) non respectée.** (Le Collège de police a décidé d'acquiescer un radar mobile pour 2018. Des boîtiers où fixer ce radar seront installés aux endroits où la vitesse pose problème. Un de ces boîtiers pourrait être installé à la rue des Tanneurs).

■ **10. Rue de l'Avenir : objet décoratif gênant le passage sur le trottoir.** (Pris en charge par l'agent de proximité).

■ **11. Axe Néchin <-> Estaimbourg : faire réduire la vitesse en marquant notamment le passage du «70» au «50» et en plaçant des chicanes.** (Demande adressée à M. DUHOT, Inspecteur au Service public de Wallonie-Direction de la Réglementation et du Droit des Usagers).

■ **12. Rue Clovis Poulet : stationnement illégal sur la piste cyclable.** (Intervention accrue de la police pour verbaliser).

■ **13. Axe Estaimbourg vers Néchin : enlever le panneau «70» qui se trouve 20 mètres avant le panneau «Agglomération» car cela porte à confusion.** (Demande adressée à M. DUHOT, SPW gestionnaire de la voirie).



Comme chaque année, le Député-Bourgmestre a invité ses concitoyens à se réunir au cours de 7 réunions publiques organisées dans chaque village de l'entité.





■ **14. Place de Bourgogne et rue de l'Avenir : tarmac à refaire (notamment devant «La Ferme du Château» et la «Cave de Bourgogne»).** (Réparation ponctuelle sera réalisée par le Service travaux).

■ ESTAIMPUIS

■ **1. Rue des Tonneliers (au cul-de-sac) : personnes qui logent dans des camionnettes.** (Ces individus ont déjà été contrôlés mais ils reviennent. Des contrôles seront effectués plus régulièrement).

■ **2. Rue Jean Lefebvre : mettre des piquets pour empêcher le parking sur le trottoir en face du kiné.** (Des verbalisations seront effectuées par la police).

■ **3. Rue du Puits de Pierre : dalles de trottoirs déchaussées et eau qui stagne en cas de pluie.** (Les filets d'eau seront remplacés en octobre).

■ **4. Rue du Stade : multiplication des déchets. Placer des poubelles publiques.** (Un marché pour l'installation de 280 poubelles publiques a été attribué. Une de ces poubelles sera installée à la rue du Stade).

■ **5. Rue des Liserons : élaguer les arbres de l'Arboretum.** (Transmis au service Travaux pour réalisation).

■ **6. Rue du Voisinage Codron : nids-de-poule à boucher et manque de lumière.** (Fait).

■ **7. Rue du Château : procéder à un marquage au sol pour indiquer la continuité de la piste cyclable (les vélos peuvent rouler à contre-sens).** (Demande transmise à M. DUHOT, Inspecteur au Service public de Wallonie-Direction de la Réglementation et du Droit des Usagers).

■ **8. Rue Hermonpont, n° 7 et 10 : nids-de-poule.** (Fait).

■ **9. Chaussée de Dottignies : refaire les marques au sol délimitant les places de parking.** (Demande transmise à M. DUHOT, SPW gestionnaire de la voirie).

■ **10. Rue des Résistants, n° 2 et 4 : un trou se forme à la jonction du nouveau revêtement et de l'ancien.** (Sera étudié par le service Travaux).

■ **11. Ruelle des Vicaires : entretien à réaliser. Eclairage absent au n° 4.** (L'éco-cantonnier sera sollicité. Le remplacement de l'éclairage est prévu avant la fin de l'année).

■ **12. Complexe sportif : nuisances dues notamment aux rassemblements dans la tribune du terrain de foot.** (Des contrôles seront réalisés par la police. Ne pas hésiter à composer le «101» quand cela est constaté).

■ **13. Rue de la Gare : vols dans les abris de jardin. Augmenter la fréquence des rondes de la police.** (Signalé aux services de police).

■ **14. Rue de l'Yser : plaque de rue à installer.** (180 plaques de rue ont été commandées et seront posées dans les semaines à venir).

■ **15. Entreprise SITA : nuisances olfactives.** (L'agent constatateur s'est déjà rendu sur place, il s'agit des épurations de Mouscron qui sont envoyées là pour être pesées).

■ **16. Rue du Voisinage Codron : rappeler l'interdiction de stocker des palettes (entreprise Rémi TACK).** (Transmis pour vérification à l'agent communal, conseiller en prévention).

■ **17. Chaussée d'Herseaux : débordement des égouts lors des fortes pluies, l'eau se déversant notamment vers les habitations.** (Une réunion s'est tenue le 8 septembre avec IPALLE, l'IEG et la Région pour étudier les solutions envisageables).

■ EVREGNIES

■ **1. Site du Quevaucamps : nuisances sonores dues à la présence de motos.** (Courrier transmis à l'intercommunale IEG).

■ **2. Site du Quevaucamps : quid des terres retirées pour la construction du nouveau parking Famiflora ? Ecoulements de boue sur la piste cyclable.** (Courrier transmis à Famiflora pour réaction urgente).

■ **3. RN 511 : arbres qui surplombent la piste cyclable (dans le contre-fossé).** (Courrier transmis au SPW, gestionnaire de la voirie, pour élagage).

■ **4. Sentier allant de la rue du Greffier à la rue du Quennelet : à entretenir.** (Sera pris en charge via le budget débloqué pour l'entretien de l'ensemble des sentiers de la commune).

■ **5. Sentier rue de Saint-Léger : y a-t-il eu un permis pour autoriser le déplacement ? Borne incendie incluse dans le sentier.** (Aucun permis accordé. La problématique de la bouche d'incendie sera analysée dans le cadre du cadastre en cours).

■ **6. Rue de la Couronne : nuisances sonores lors du passage des véhicules sur les coussins berlinois ; vitesse excessive ; difficulté pour rejoindre le centre d'Evregnies suite à l'augmentation du trafic vers le site du Quevaucamps.** (Les aménagements seront analysés avec M. DUHOT, Inspecteur au Service public de Wallonie-Direction de la Réglementation et du Droit des Usagers).

■ **7. Rue de la Couronne, section rond-point du Sabot vers le restaurant La Motte Brûlée : présence de déchets / augmentation du trafic / inondations.** (Intervention de l'agent constatateur. Réunion tenue le 8 septembre avec Ipalle, l'IEG et le SPW pour analyser les risques d'inondations).

■ **8. Rue de la Couronne vers la la chaussée d'Estaimpuis : manque de visibilité pour s'engager sur la chaussée en raison de véhicules stationnés sur la pelouse.** (Interventions de la police).

■ **9. Rue de la Couronne, n° 47 : odeur pestilentielle venant du fossé mal entretenu (présence d'un poteau qui gêne le fauchage).** (Le poteau a été déplacé pour assurer un meilleur entretien).

■ **10. Rue de la Couronne : rappeler aux entreprises du bâtiment de ne pas se garer sur la piste cyclable.** (Fait).

■ **11. Croisement rues de la Couronne et Saint-Roch : placer un miroir.** (La demande sera analysée).

■ **12. Ecole : vitesse excessive et manque de places de stationnement. Voitures ventouses et véhicules qui se garent à l'entrée des allées des habitations. Jets de mégots.** (Interventions de la police et de l'agent constatateur d'infractions environnementales).

■ **13. Chaussée d'Herseaux : inondations (débordements d'égouts).** (Réunion tenue le 8 septembre avec Ipalle, l'IEG et le SPW pour analyser les risques d'inondations).

■ **14. Quid de la dératization ?** (Le SPW intervient pour les rats musqués et la commune, ponctuellement, pour les rats des champs).

■ **15. Quid des chats errants ?** (Campagne de stérilisation en cours. Prendre contact avec le conseiller en environnement : 056/48.13.23).

■ **16. Quid du sentier reliant les rues de la Couronne et de l'Ancienne Cure ?** Il était question de réhabiliter. Ce sentier offrirait un accès direct au centre du village et à l'école. (Sera analysé via le travail de recensement effectué dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural).

■ **17. Rue Pont Paquette : déjections canines.** (Interventions de l'agent constatateur).

■ LEERS-NORD

■ **1. Rue de la Planche : rassemblements et passages réguliers de plusieurs personnes/véhicules. Possibilité d'y placer une caméra ?** (La police procèdera à des passages plus fréquents. Ne pas hésiter à appeler le «101»).

■ **2. Rue de la Frontière : rassemblements de jeunes et nuisances (notamment déchets).** (Interventions plus fréquentes de la police et de l'agent constatateur d'infractions environnementales).

■ **3. Rue du Rieu, rue des Pinsons et Chemin Mitoyen : vitesse excessive.** (Le Collège de police a décidé d'acquiescer un radar mobile pour 2018. Concrètement, des boîtiers seront installés aux endroits où la vitesse pose problème et le radar sera installé dans ces boîtiers suivant un système de rotation. Ces boîtiers pourraient être installés dans les rues concernées).

■ **4. Rue de Berne (les Trieux Bis) : taxis régulièrement garés sur les passages piétons.** (Contact pris avec le service Roulage de Pecq pour effectuer des contrôles réguliers).

■ **5. Rue Nouvelle : dangerosité de la nouvelle place de stationnement matérialisée par un marquage au sol.** (Résolu).

■ **6. Rue des Pinsons : voiture garée près du virage, gênant le passage du bus.** (Résolu).

■ **7. Rue des Pinsons : depuis la suppression de l'arrêt de bus, obligation de prendre le bus en face des Trieux. Or à cet endroit : plaque de l'arrêt cachée par une haie, absence de trottoir et présence d'une place de parking sur l'arrêt de bus.** (La situation sera analysée).

■ **8. Incivilités (canettes, déjections canines...).** (Des sanctions administratives communales (SAC) peuvent être infligées par l'agent constatateur de la commune joignable au 056/48.13.47. Un marché pour l'installation de 280 poubelles publiques a été attribué).

■ **9. Rue Arthur François : placer deux poubelles.** (Proposition retenue. Par ailleurs, une sensibilisation à la lutte contre les déchets sera réalisée à destination des élèves).

■ **10. Cité : stationnement illégal sur les trottoirs.** (Contact pris avec le personnel des établissements scolaires).

■ **11. Cité : trottoirs endommagés et réverbères**

défectueux. (Un programme de réfection des trottoirs de l'entité est en cours. Possibilité de faire appel au service Travaux pour procéder à des réparations ponctuelles. Pour le réverbère un courrier a été transmis à Ores).

■ **12. Sentier rue des Longs Trieux vers rue de la Royère (n°21 à l'Atlas) : impraticable par temps de pluie ; haie à tailler.** (Sera réalisé par le Service travaux et intervention près d'Ores).

■ **13. Rue des Salines, rue de la Festingue (virage chez Bruycke), impasse rue des Saules, rue Arthur François, rue du Rieu (1^{ère} maison à droite), rue de la Fournette, chemin entre la rue de la Frontière et la rue des longs Trieux : non respect de la législation en matière de taille de haie et de hauteur maximale, ce qui rend la circulation dangereuse.** (Interventions de l'agent constatateur).

■ **14. Rue du Cornet, n° 72 : déchets à l'arrêt de bus / égout encombré.** (Une poubelle y sera placée et le nettoyage des égouts est prévu pour novembre 2017).

■ **15. Rue du Cornet : manque de places de stationnement pour les riverains (le bus doit d'ailleurs parfois s'arrêter sur la route).** (Cette rue sera réaménagée et, dans ce cadre, il sera tenu compte du manque de places de stationnement).

■ NECHIN

■ **1. Piste cyclable : stationnement illégal (il s'agit d'une route gérée par le SPW et un marquage au sol devait être effectué. Notons toutefois qu'un réaménagement sécurisant la piste cyclable est prévu dans le cadre de la restauration de la place du Sacré-Cœur, sur les rues Albert 1^{er} et de l'Ancienne Douane.** (Les rondes de police seront par ailleurs multipliées. Enfin, ne pas hésiter à faire le 101).

■ **2. Utilisation de la route par les cyclistes : est-ce autorisé ?** (Ce que dit le Code de la route : «Lorsque la voie publique comporte une piste cyclable praticable, indiquée par le signal D7 ou D9, les cyclistes et les conducteurs de cyclomoteurs à deux roues classe A sont tenus de suivre cette piste cyclable, pour autant qu'elle soit signalée dans la direction qu'ils suivent.». Toutefois, «les cyclotouristes circulant en groupe de 15 participants au minimum à 50 au maximum ne sont pas tenus d'emprunter les pistes cyclables et peuvent rouler en permanence à deux de front sur la chaussée à condition de rester groupés»).

■ **3. Rue de la Festingue : manque de visibilité quand on s'y engage depuis la rue du Moulin en raison, notamment, du stationnement illégal sur la piste cyclable (rem : absence de panneaux et/ou de marquage) et du non respect de la distance de sécurité (5 mètres).** (Interventions de la police. Sollicitation du SPW gestionnaire de la voirie).

■ **4. Idem rue des Saules**

■ **5. Rue de la Festingue : miroir défectueux.** (Remplacement des miroirs en cours sur tout le territoire de la commune).

■ **6. Rue de la Festingue : marquage des passages piétons à refaire.** (En cours sur tout le territoire d'Estaimpuis).





■ **7. Rue des Saules : déchets.** (Intervention de l'agent constatateur).

■ **8. Cul-de-sac de la rue du Moulin (parking) : déchets de cuisine + fermier qui déplace les déchets de son terrain sur l'accotement.** (Idem).

■ **9. Rue des Saules : arbres qui poussent dans le fossé + arbre (bouleau) à proximité des lignes électriques (entre les n° 100 et 109, vers la ferme de Pecq).** (Résolu).

■ **10. Rues des Combattants, de la Gongonne : lierre qui pousse sur un poteau électrique.** (Résolu).

■ **11. Rue des Saules vers rue du Patronage : panneau sens interdit mal placé.** (Fait).

■ **12. Rue du Haut Pont : placer un éclairage public sur le poteau à hauteur de l'arrêt de bus (ferme Ducattillon).** (Courrier adressé à Ores).

■ **13. Quid de la dératisation ?** (Le SPW intervient pour les rats musqués et la commune, ponctuellement, pour les rats des champs).

■ **14. Rue du Haut Pont : parapets manquants (rieu du Pas à wasmes).** (Seront restaurés par le service Travaux).

■ **15. Depuis Templeuve : panneaux indicatifs «Néchin» et d'agglomération manquants.** (Seront posés par le service Travaux).

■ **16. Rue de la Festingue : nuisances provoquées par le magasin de nuit + Martin's Bar.** (Des contrôles seront opérés).

■ **17. Cimetière : quid de l'entretien ? Enfants qui jettent des épis de maïs sur les tombes et tuiles cassées sur les murs.** (Des méthodes d'ende-

retien sans herbicides sont à l'étude. Intervention de l'éducateur de rue).

■ **18. Rue de la Royère : bande de terre non praticable (entre le hangar et la ferme).** (Intervention du service Travaux).

■ SAINT-LEGER

■ **1. Trafics de drogue suspecté à divers endroits du village.** (Des contrôles réguliers sont déjà effectués régulièrement aux endroits problématiques. Ne pas hésiter à appeler le «101» en cas de suspicion de trafic).

■ **2. Fauchage tardif : les herbes poussent vers la rue. Le fauchage doit être réalisé proprement.** (Un cahier des charges a été voté par le Conseil communal auquel les personnes en charge du fauchage doivent se conformer. Cela sera vérifié).

■ **3. Invasion de rats, notamment au niveau du champ qui se situe vers la rue de Warcoing, numéro 54.** (Du poison a été placé).

■ **4. Carrefour des Alliés (rue du Château d'Eau et RN511) : problème de coordination des feux**

de signalisation. (Une intervention a été réalisée auprès du SPW afin de remédier à ce problème).

■ **5. Rue de Warcoing : nettoyer le panneau indicatif «Saint-Léger».** (Fait).

■ **6. Rue du Château d'Eau : absence de panneau d'entrée d'agglomération.** (Un panneau sera posé).

■ **7. Croisement rues du Château d'Eau et de Warcoing : panneau «priorité de droite» mal orienté.** (Résolu).

■ **8. Rue de Pecq (Ecole des Arts) : panneau de l'arrêt de bus peu visible et Aribus en mauvais état.** (Intervention de l'agent constatateur et courrier transmis au TEC).

■ **9. Croisement rues de Lille et d'Evregnies : débordement des arbres.** (Intervention de l'agent constatateur).

■ **10. Place des Templiers : parking sauvage et non respect du marquage au sol.** (Courrier transmis à la police pour action immédiate).

■ **11. Rue Royale (n° 5 et 7) : signalisation d'interdiction de stationner à remettre.** (Fait).

■ **12. Rue de l'Ancienne Passerelle (Espace Bien-Etre) : sortie de parking dangereuse notamment par manque de visibilité.** (Un miroir sera installé).

■ **13. Croisement rue du Château d'Eau et chemin de halage : les vélos doivent s'arrêter mais ne le font pas systématiquement.** (Intervention demandée auprès de M. DUHOT, Inspecteur au Service public de Wallonie-Direction de la Réglementation et du Droit des Usagers).

■ **14. Canal de l'Espierre, pont de Mauroy : eaux sales.** (Curage du canal en cours).

■ **15. Rue de Warcoing, au niveau du Cadichon : faire ralentir la vitesse.** (Intervention demandée auprès de M. DUHOT, SPW, pour proposition d'aménagement).

■ **16. Croisement rues de Pecq et de Warcoing : nettoyer ou mettre un nouveau miroir (engagement vers la place des Templiers).** (Sera réalisé par le service Travaux).

■ **17. Rue de Lille, n° 1 à 9 : stationnement de voitures sur le passage piéton obligeant notamment les personnes à mobilité réduite à circuler sur la route (vu également les emplacements de parking).** (Intervention demandée auprès de la police).

■ **18. Place des Templiers prioritaire : problème de visibilité en venant de Dottignies.** (Intervention demandée auprès de M. DUHOT, SPW, pour y apporter une solution).

LES CITOYENS ONT PRIS LA PAROLE...

Deux soirées à ne pas manquer à la bibliothèque d'Estaimpuis



Jeudi 26 octobre : SOIREE «RENTREE LITTERAIRE»

A l'occasion de la rentrée littéraire, la bibliothèque a fait le plein de nouveaux romans : policier, terroir, littérature générale... Il y en a pour tous les goûts ! Mais outre les best-sellers, il existe pas mal d'autres œuvres moins médiatisées de qualité que la bibliothèque souhaite mettre en valeur lors d'une soirée dédiée. Cette soirée «Rentrée littéraire» consiste en la présentation d'un éventail de lectures commentées par l'ensemble de l'équipe de la bibliothèque ainsi que par le comité des usagers. En fin de rencontre, un recueil des lectures présentées est proposé aux participants, qui peuvent également directement emprunter ou réserver les livres qu'ils ont préférés. Rendez-vous le jeudi 26 octobre à 20h à la bibliothèque d'Estaimpuis !

Jeudi 16 novembre : SOIREE «DES LIVRES A OFFRIR»

Les fêtes de fin d'année approchent et il sera bientôt temps de choisir les cadeaux que les enfants trouveront sous le sapin... Et si, cette année, ils y découvraient des livres ? La littérature de jeunesse regorge d'albums tous plus beaux les uns que les autres. Les bibliothécaires vous proposent de découvrir leur sélection de livres incontournables ainsi que les dernières nouveautés lors d'une soirée de présentation spéciale «Des livres à offrir». Alors, pour être sûr de faire plaisir, rendez-vous le jeudi 16 novembre à 18h00 à la bibliothèque d'Estaimpuis !

Les Nouvelles du Groupe CDH-Intérêts Citoyen

Patrick VAN HONACKER - Chef de file

Notre famille du Centre Démocrate Humaniste a vécu de douloureux moments avec la disparition du député-bourgmestre de Mouscron : ALFRED GADENNE : «UNE VIE COMME UNE ŒUVRE, COMME UN ENGAGEMENT DE TOUT L'ETRE, NON PAS SEUL, MAIS PARMIS LES SIENS ET TOUS LES AUTRES. C'EST CE QUE RECONNAISSENT CEUX QUI L'ONT COTOYÉ.»



Carnet Rose pour notre jeune conseillère communale, Adeline CAPART et Ludovic : heureux parents

d'une pierre précieuse prénommée AMBRE.

La rentrée du Conseil communal a eu lieu le 25 septembre. Relevons la nomination de 5 membres du personnel «employé», occupés au sein de notre administration depuis de longues années : DE PAEMELAERE Sandrine, SEMET Murielle, VANCOPPENOLLE Candice, VANDEVYVRE Véronique, VANTYGHEM Céline.

Les comptes 2016 des différentes ASBL de la commune ont été examinés. A nouveau, notre groupe Intérêts Citoyens émet des réserves par rapport au fonctionnement de l'une ou l'autre ASBL : l'examen du compte communal et du compte de l'ASBL révèle

la difficulté de se retrouver dans une analyse exacte de gestion car les dépenses d'un même secteur d'activité se retrouvent en partie à charge du budget communal, l'autre partie à charge de l'ASBL. C'est anormal. Cette situation ne sait pas donner le reflet exact de la gestion financière des différents secteurs de l'activité communale. Notre groupe estime que des dispositions sont à prendre à ce sujet ! D'autre part, nous estimons que les critères d'attribution des subsides communaux doivent être fixés par le Conseil communal afin de placer toutes les associations sur un même pied d'égalité.

Notre Conseiller communal, Bernard WATTEZ, a interrogé le Collège communal sur les mesures prises suite aux inondations qui ont à nouveau fait des dégâts sur Estaimpuis-Evregnies durant le mois d'août : une réunion a eu lieu début septembre avec la commune de Mouscron, la Communauté Urbaine de Lille et Ipalle. Nous attendons des rapports dans des délais rapprochés. Notre groupe interrogera à nouveau le collège prochainement.

Le dossier de restauration du Centre de Néchin est en voie d'aboutissement : les travaux s'élèvent à 1.224.416 € : la Région Wallonne accorde 662.208 € de subsides tandis que la Commune interviendra à hauteur de 562.208 €.

P. VAN HONACKER, A. CAPART, B. WATTEZ, L. DELESCLUSE, E. HENNO, E. VERSCHUREN, J. LEHOUCQ, A. POLLET, A. WILLOCOQ, C. LEBLANC, F.-A. DUQUESNOY, V. DELBERGHE, B. DEVIAENE, G. BILLOIRE-PETIAUX, A. VEREECKE, A. JAMART, M. LEEUWERCK, L. CAPART.

Contact Patrick VAN HONACKER : GSM: 0473/97.02.89

Courriel: vanhonackerpatrick@outlook.com
Permanence sociale le mercredi de 14h30 à 15h30 ou sur rendez-vous à l'ASBL IMPACT, Porte des Bâtitseurs, 20, 7730 Estaimpuis.

Rue du Château, 1/E 7730 Estaimpuis
GSM : 0473 / 97.02.89.

Courriel : vanhonackerpatrick@outlook.com



**Daniel
SENSAEL**
en charge
de la
Culture,
de
l'Agriculture,
de
l'Environnement
et des Cultes

PETIT DEJEUNER «EQUITABLE»

Les populations du Soudan du Sud, du Nigéria, de la Somalie et du Yémen sont ou seront frappées par la famine. 20 millions de personnes souffrent déjà de malnutrition sévère dont 1,4 million d'enfants menacés de mort.

Pour prévenir une réelle catastrophe et venir en aide aux victimes, le «Consortium 12-12» a lancé un appel national «Famine 12-12».



Sensibilisés par cette problématique, les membres de la commission des Affaires générales a décidé l'organisation d'un petit déjeuner «équitable» et/ou d'une marche parrainée qui se déroulera au sein de la cantine scolaire de l'école d'Estaimbourg, rue des Muguets, le 2 décembre 2017 de 8h00 à 9h30. Prix de la marche : 3 euros et 7 euros pour le petit déjeuner - les 2 activités : 8 euros). Départ de la marche à 9h00. Inscription auprès de la secrétaire de la commission au 056/48.13.52 ou via l'adresse électronique : annie.blomme@estaimpuis.be.

Coup de cœur du Collège communal à **Christian PARMENTIER**

Samedi 30 septembre, le Collège communal s'était réuni afin d'adresser son coup de cœur à Christian PARMENTIER, habitant de Watrelos qui, le 3 septembre dernier, a sauvé la vie du petit Ewen. En effet, lors de ce dimanche de fin d'été, alors qu'il voulait récupérer son ballon qui y était tombé, Ewen a chuté dans le canal. Alerté par les cris de la foule, Christian sacrifiant délibérément son égoïsme n'a écouté que son courage pour se jeter à la rescousse de l'enfant âgé de trois ans au péril de sa propre vie. Bien qu'en toute modestie, Christian considère n'avoir fait là que son devoir de citoyen, le Collège communal a tenu à lui adresser au nom de l'ensemble des Estaimpusiennes et Estaimpuisiens ce coup de cœur pour saluer ce geste héroïque de bravoure citoyenne.



Coup de cœur du Collège communal à **André LELEUX**

Samedi 7 octobre, c'est André LELEUX, habitant de Leers-Nord qui a été distingué par le coup de cœur du Collège communal pour avoir remporté 4 prix lors de la 85^{ème} édition du Concours Adolphe PRAYEZ organisé par la Royale Compagnie du Cabaret Wallon Tournaisien. André qui fait partie de l'atelier de langue et culture régionales de la maison de la culture de Tournai écrit en picard depuis quelques années. Encouragé par Gérard PLATEVOET qui est depuis récemment le premier et le seul Estaimpuisien à faire partie du cabaret wallon tournaisien, André participait pour la seconde fois seulement à ce concours. Par l'excellence des œuvres qu'il aura soumises, il est parvenu à subjugué et enchanter les membres du jury qui lui ont attribué le 1^{er} prix en catégorie «Chansons», le 2^{ème} prix dans la catégorie «Poèmes», le 1^{er} prix dans la catégorie sujet imposé et enfin le Prix Charles MAILLET qui récompense l'œuvre jugée la plus spirituelle. Dans son allocution, le Député-Bourgmestre Daniel SENSAEL a tenu à lui adresser, au nom du Collège communal, ses plus vives félicitations pour ces résultats fantastiques ainsi que pour l'attachement d'André à faire vivre cette langue picarde.



Quentin HUART - Président du CPAS

CPAS - SURFEZ SUR... www.cpasestampuis.be



Le CPAS d'Estampuis a décidé de se doter d'un site Internet digne de ce nom. En effet, l'institution publique d'action sociale était toujours orpheline de site web.

Avec l'arrivée du nouveau Président, Quentin HUART, le CPAS estampuisien a désormais son adresse référencée sur la toile. En tapant www.cpasestampuis.be, vous trouverez une multitude d'informations vous permettant de vous renseigner sur les différents services proposés. Médiation de dette, banque alimentaire, aide juridique, Mel'Boutic, blanchisserie, tous les services sont maintenant accessibles au plus grand nombre.

«Nous avons décidé de créer un site clair et léger où l'on retrouve les informations rapidement», confie Quentin HUART, Président. «Nous souhaitons également coller au plus près de l'actualité. Ainsi, nous communiquerons les éventuels changements d'horaires, de personnes contacts ou de points relais sur l'entité. Un autre objectif poursuivi est de trouver l'information directement. C'est pourquoi nous n'avons pas voulu surcharger le site mais donner des infos claires et directes.»

Avec un tel service en plus, le CPAS d'Estampuis est bel et bien entré dans le 21ème siècle. N'hésitez donc pas à surfer sur www.cpasestampuis.be pour y trouver les renseignements dont vous avez besoin.

C.P.A.S. d'Estampuis
Rue de Berne, 4
7730 Leers-Nord
Tél : 056/48.13.30
Fax : 056/48.13.39

ACCUEIL | NOS MEMBRES | ACTION SOCIALE | MEL'BOUTIC | BLANCHISSERIE | AIDES-MÉNAGÈRES | PARTENAIRES | CONTACT

Le Président, Quentin HUART

Ses coordonnées
Rue de Berne, 4 à 7730 Leers-Nord
Tél : 0473/45.70.32
Mail : quentin.huart@estampuis.be

Mot du Président
La priorité absolue du CPAS est d'œuvrer à une société respectueuse de la dignité humaine.

On connaît mal les CPAS. On les comprend très mal aussi. Leur rôle visible, c'est de s'occuper des personnes les plus pauvres. Mais ils ont un autre rôle, nettement moins perceptible et pourtant essentiel : ils sont le rempart réel et imaginaire pour tout un chacun. C'est parce qu'il y a les CPAS que tout le monde sait, que quoi qu'il arrive

Recherche

Le Service social
Les assistantes sociales vous reçoivent sans rendez-vous tous les :
- lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30
Le service social est joignable par téléphone au 056/48.13.30 du lundi de 9h à 12h.

Mel'Boutic
Retrouvez Mel'Boutic sur Facebook afin d'être au courant en avant-première, des nouveaux arrivages.

Blanchisserie
N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 056/24.45.75 pour l'enlèvement et la livraison de votre linge à domicile.

Pour nous contacter

Christian HOLLEMAERT remercié par le CPAS



Le personnel du CPAS et les membres du Collège communal se sont réunis autour d'un verre afin de remercier Christian HOLLEMAERT pour ses années de service à la présidence du CPAS de l'entité.

Le Président avait été remplacé dans sa fonction par Quentin HUART le 17 juillet dernier. Aujourd'hui il conserve toujours ses autres attributions scabinales, à savoir les finances, le sport et les affaires sociales.

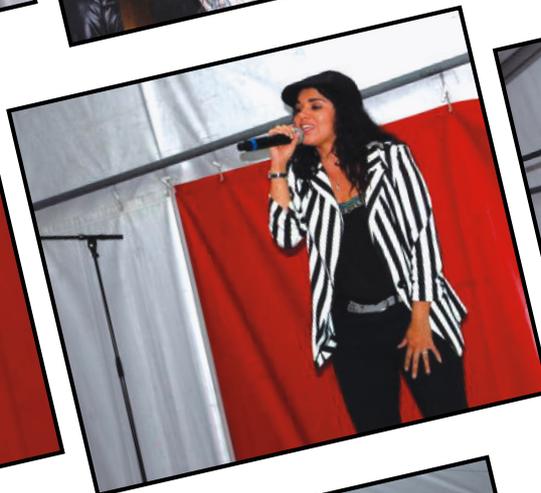
«Christian, je tiens à te remercier pour ton engagement personnel et pour tout le travail que tu auras mené avec enthousiasme et sagesse au sein du CPAS. Toujours discret, tu laisseras l'image d'une personne toujours prête à rendre service et qui a la main sur le cœur», a déclaré le nouveau Président Quentin HUART.



Retour sur le concours des «Jeunes Talents»



Pour la troisième année consécutive, un concours de «Jeunes Talents» était organisé le vendredi 15 septembre sous le chapiteau des Satcheux dans le cadre de la 32^{ème} édition des fêtes de l'Amitié Franco-Belge.



Ce sont ainsi 10 jeunes issus de part et d'autre de la frontière qui ont bravé leur stress en se produisant sur scène afin d'éblouir le public et remporter un des trois prix en jeu. Tout d'abord le «Prix des Satcheux» revenu à Carmen DUHAMEL qui a interprété «Aux Champs Elysées» de Joe Dassin, ensuite le «Prix du Public» décerné à Ismaël HABOUL qui



a présenté un tour de magie ainsi qu'un sketch et enfin, nouveauté cette année, le «prix du jury» qui a été remis au duo formé par Jarod et Kelly pour leur danse endiablée.

A noter que chaque participant aura également reçu un chèque de 50 • à valoir chez DELMOTTE à Tournai. Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la 4^{ème} édition qui aura lieu à Leers-France.

C'ETAIT... IL Y A LONGTEMPS

1.



(1) LEERS-NORD : DERNIERS TOURS DE MANIVELLE POUR LE TIR À LA PERCHE

On vient d'enlever la perche du tir à la verticale qui se pratiquait derrière le café de la Poste, dans la rue de la Gare (rue du Centre). Ce café était tenu par René MALFAIT, dit «Le Maréchau» (photo), et la perche se trouvait dans la «pâture DROULEZ», derrière l'école des garçons (actuelle Croix-Rouge).

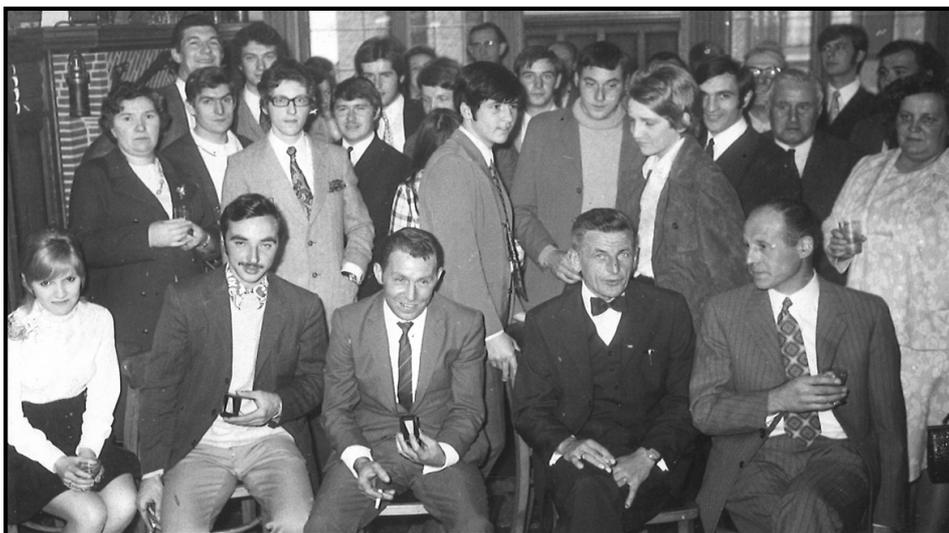
Sur la photo vous pouvez reconnaître : ORROIR (2), Bernard DELBEQUE, Gaston NUTIN, Jean-Paul VANTIEGHEM, BEQUART, SPRIET, MAS, MAQUET, DEROP, Alain OCMANT...

2.



(2) ESTAIMBOURG - GRAND TRIEU :

à gauche la maison et la forge d'Emile HUBAUT et l'ancienne épicerie des sœurs HUBAUT. A droite, les bottes de froment sèchent sur le champ avant d'être battues...



(3) NECHIN : LE SPORTING CLUB

Documents Yvon ADAM.

3.



INTERVENTION DU GROUPE Achats groupés d'énergie



Le PS d'Estaimpuis et PAC Estaimpuis vous proposent de participer à un achat groupé d'énergie (Electricité, gaz, mazout, pellet et bois de chauffage).

En effet, le prix de l'énergie devient de plus en plus cher (augmentation de la TVA sur l'électricité de 6 à 21 %). En rassemblant un grand nombre de ménages, l'achat groupé permet de négocier des réductions sur le prix de l'énergie auprès des fournisseurs. Plus nous serons nombreux, meilleures seront les conditions avec un gain pouvant atteindre les 250 € par ménage.

Intéressés par cette offre ?

N'hésitez pas à contacter avant le 31 octobre Quentin HUART au 0473 / 45.70.32 ou à l'adresse mail quentin.huart@hotmail.com ou inscrivez-vous directement sur <http://ecollectif-energie.be/>

Vous pouvez vous inscrire de manière gratuite et sans engagement avant le 31/10. Après la clôture des inscriptions, les fournisseurs désireux de participer à l'achat groupé seront mis en concurrence. Une fois le fournisseur sélectionné, l'offre négociée et le montant de vos économies vous seront transmis. Vous serez alors libre d'accepter ou de refuser l'offre pendant une période d'un mois. Si vous acceptez l'offre, votre nouveau fournisseur d'énergie se chargera des modalités pratiques.

LES PRODUCTEURS PRES DE CHEZ VOUS

Envie de fruits et légumes de saison ?

Vous en trouverez à :

- la ferme **COSSEMENT** - (chicons et fraises), rue du Petit Voisinage, 1 à Saint-Léger - 056 / 48.94.74
- la ferme **DERMAUT** - rue du Château, 45 à Estaimpuis - 056 / 48.05.49
- la ferme **DUBRULLE** - rue de Belva, 13 à Leers-Nord - 056 / 48.80.06
- la ferme **VANDENBERGHE** - rue des Prés Tasson, 2 à Néchin - 069 / 35.26.37

Envie de lait, fromages, yaourt, glace et autres produits dérivés du lait ? Une seule adresse :

- la ferme **DRUART-SOL** - rue du Château d'Eau, 47 à Saint-Léger - 056 / 48.88.77

Vous trouverez également du lait à :

- la ferme **DERMAUT** - rue du Château, 45 à Estaimpuis - 056 / 48.05.49
- la ferme **HAZARD** - impasse de l'Eglise, 21 à Néchin - 069 / 35.14.04
- la ferme **VANDENBERGHE** - rue des Prés Tasson, 2 à Néchin - 069 / 35.26.37

Quant aux oeufs, vous pourrez en retirer à :

- la ferme **DERMAUT** - rue du Château, 45 à Estaimpuis - 056 / 48.05.49
- la ferme **NUTIN** - rue Léon Descamps, 6 à Leers-Nord - 0494 / 13.80.10
- la ferme **RENARD** - rue Clovis Poulet, 4 à Estaimbourg - 069 / 55.74.39
- la ferme **VANDENBERGHE** - rue des Prés Tasson, 2, à Néchin

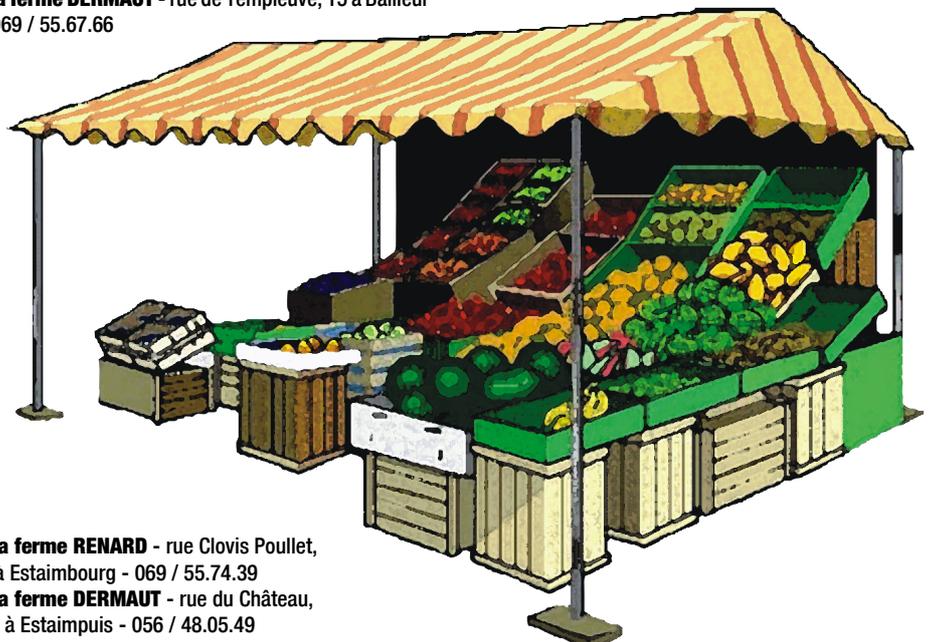
Côté volaille :

- la ferme **NUTIN** à Leers-Nord (adresse ci-dessus) propose des pigeons, poules, poulets, pintadeaux, canards et lapins
- la ferme **RENARD** à Estaimbourg (adresse ci-dessus) propose des poulets

Enfin, les pommes de terre sont disponibles, par village, à :

- la ferme **DERMAUT** - rue de Templeuve, 15 à Bailleul - 069 / 55.67.66

- la ferme **DUBRULLE** - rue de Belva, 13 à Leers-Nord - 056 / 48.80.06
- la ferme **VANNESTE** - rue de la Planche, 4 à Leers-Nord - 056 / 48.86.52
- la ferme **HAZARD** - impasse de l'Eglise, 21 à Néchin - 069 / 35.14.04
- la ferme **VANDENBERGHE** - rue des Prés Tasson 2 à Néchin - 069 / 35.26.37
- la ferme **DRUART-SOL** - rue du Château d'Eau, 47 à Saint-Léger - 056 / 48.88.77



- la ferme **RENARD** - rue Clovis Poulet, 4 à Estaimbourg - 069 / 55.74.39
- la ferme **DERMAUT** - rue du Château, 45 à Estaimpuis - 056 / 48.05.49

APERÔ DANIEL SENESAEL

Ambiance conviviale et chaleureuse



Chaque année, le premier dimanche du mois d'octobre, Daniel SENESAEL organisait son traditionnel apéro. Une fois de plus, le Député-Bourgmestre était très heureux de constater le succès rencontré par celui-ci au fil des années, apéro suivi également d'un bon repas (nouvelle formule), une ambiance conviviale et chaleureuse et près de 1.500 personnes. Quel beau dimanche ce fut ! Merci à toutes celles et ceux qui, par leur présence, ont contribué à la réussite de cet événement.



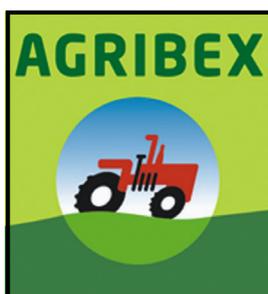
FETE DES SENIORS à Estaimpuis

C'est le samedi 30 septembre dernier qu'a eu lieu le traditionnel après-midi consacré aux seniors de notre entité. En effet, ce jour-là, le Député-Bourgmestre, Daniel SENESAEL, ainsi que le Collège communal recevaient en la salle du complexe sportif d'Estaimpuis, les aînés de notre entité. C'est dans une ambiance chaude et conviviale que les participants ont pu, comme chaque année, apprécier un spectacle de choix ainsi que participer à un copieux goûter.



SALON AGRIBEX

9 DECEMBRE (GRATUIT)



Le 9 décembre prochain aura lieu Agribex, le Salon International de l'Agriculture, de l'Élevage, du Jardin et des Espaces verts, qui prendra place au Brussels Expo.

A cette occasion, la commune d'Estaimpuis organise un déplacement en car. Les frais de transport ainsi que l'entrée du salon sont pris en charge par la Commune. Si vous êtes intéressés par cette opportunité, n'oubliez pas de réserver car le nombre de places est limité à 50.

Le départ se fera à 9h00 à la maison communale de Leers-Nord. Le retour est prévu à 19h00 et sera suivi d'un buffet campagnard, gratuit lui aussi. Les réservations sont à effectuer auprès de Kévin DUVINAGE : 056 / 48.13.45.

Le code nouveau est arrivé !

Le 1^{er} juin, le Code du Développement territorial, le CoDT est entré en vigueur en Wallonie. Ses objectifs ? Répondre au défi démographique, lutter contre l'étalement urbain et soutenir le développement économique. Mais également assouplir les règles urbanistiques en généralisant la valeur indicative des outils d'aménagement et en fluidifiant les procédures pour les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics.

L'ancien CWATUP avait fait son temps et ne permettait plus de répondre de manière efficace à ces enjeux. D'ici à 2040, la Wallonie devrait en effet compter 340.000 nouveaux habitants, soit plus de 240.000 nouveaux ménages. Selon une estimation, 12.000 nouveaux logements seront nécessaires chaque année d'ici 2020. Il était impératif et urgent d'avoir une réglementation adéquate. Désormais, tant les professionnels de l'aménagement du territoire que les particuliers disposent d'une boîte à outils claire et complète avec des rubriques claires. Le CoDT rassemble les règles applicables en Wallonie en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. L'un des objectifs est de simplifier et d'accélérer les procédures, tant pour les citoyens que pour les entreprises. **Le CoDT est consultable sur : codt.wallonie.be**

LES NOUVEAUTES

Le grand changement introduit est celui des délais de rigueur. Désormais il n'y aura plus de temps mort : le demandeur a la garantie d'obtenir une décision dans un délai déterminé. Si le Collège communal ne rend pas sa décision dans un délai imparti, il perd sa compétence et le dossier est automatiquement transmis au Fonctionnaire délégué. Dans ce cas, le Collège ne pourra pas introduire de recours sur la décision du Fonctionnaire délégué car il a laissé passer son délai. Le Fonctionnaire délégué lui-même dispose d'un délai pour rendre sa décision.

L'annonce de projet, petite soeur de l'enquête publique en version light, fait son apparition dans les cas où les demandes de permis n'ont qu'un faible impact sur le cadre de vie ou sont de nature à n'intéresser que des voisins directs, par exemple. Pour les petits projets, une seule affiche sur le terrain sera nécessaire et il n'y aura plus d'envoi de courrier individuel. L'enquête publique reste d'actualité dans certains projets. C'est le CoDT qui liste le recours à l'une ou l'autre de ces formalités.

QUELQUES CAS...

Certains actes et travaux sont désormais exonérés de permis d'urbanisme mais pour ce faire, ils doivent néanmoins respecter une série de conditions précises détaillées dans la partie réglementaire du CoDT.

● PISCINES

La construction d'une piscine est désormais autorisée, quelle que soit la zone au plan de secteur (donc même en zone agricole) moyennant le respect de certaines conditions, notamment : - une seule piscine par propriété - située dans les espaces de cour et jardin et non visible depuis la voirie - destinée à un usage privé - d'une superficie de 75 m² maximum - implantée à 3 m au moins des limites mitoyennes de la propriété.

● VERANDA

(c'est-à-dire une construction majoritairement en verre ou en polycarbonate y compris la toiture). La construction d'une véranda est autorisée moyennant le respect de certaines conditions, notamment : - qu'il n'y ait pas d'autre volume secondaire (c'est-à-dire de construction attenante à la maison) sur la propriété - être située à l'arrière du bâtiment principal - d'une superficie de 40 m² maximum - implantée à 2 m au moins des limites mitoyennes de la propriété.

● ABRI DE JARDIN

La construction d'un abri de jardin est désormais autorisée, quelle que soit la zone au plan de secteur, moyennant le respect de certaines conditions, notamment : - un seul abri de jardin par propriété - situé dans les espaces de cour et jardin - d'une superficie maximale de 20 m² - implanté à 1 m au moins des limites moyennes de la propriété.

● CAR-PORT

La construction d'un car-port est désormais autorisée, quelle que soit la zone au plan de secteur, moyennant le respect de certaines conditions, notamment : - un seul car-port par propriété - d'une superficie maximale de 40 m² - en relation directe avec la voirie de desserte - restant dans l'alignement et pas à l'arrière de la maison.

● LES HAIES

Le CoDT prévoit qu'un permis est nécessaire pour arracher une haie en essence indigène (ligustrum, frêne, charme...) d'une longueur minimale de 10 m. Si un permis n'est, par contre, pas nécessaire pour planter une haie, la plantation doit toutefois toujours se conformer au code civil qui réglemente les distances de plantations des arbres et haies.



DELAI DE DECISION DU COLLEGE COMMUNAL

■ 30 JOURS

Si la demande ne requiert : Ni mesures particulières de publicité - Ni avis d'instances consultatives - Ni avis du Fonctionnaire délégué.

■ 75 JOURS

Si la demande requiert : Soit des mesures particulières de publicité - Soit l'avis d'instances consultatives - Soit l'avis du Fonctionnaire délégué.

■ 115 JOURS

Si la demande requiert : L'avis du Fonctionnaire délégué et soit des mesures particulières de publicité - Soit l'avis d'instances consultatives.

■ + 30 JOURS

Prorogation facultative du Collège ou du Fonctionnaire délégué.

■ AVERTISSEMENT

Dans de nombreux cas de figure, le CoDT a simplifié les choses pour les citoyens, que ce soit en termes de délai, de recours ou de compréhension. Par contre, un conseil de prudence reste d'application : avant de se lancer dans des travaux, il faut toujours se rendre auprès du service urbanisme de son administration communale pour vérifier les conditions fixées par le code, la nécessité de demander un permis, l'obligation de recourir à un architecte...

Vous voulez repeindre votre maison, placer une façade isolante, enlever un crépi, changer vos châssis, fermer ou agrandir une fenêtre existante, créer un nouveau logement, construire une annexe, modifier le relief du sol ? Prenez contact avec votre administration communale.

■ QUI EST MON INTERLOCUTEUR ?

Si j'ai acheté un terrain et que je veux construire ?

- Je m'adresse à mon architecte
- Je m'adresse à mon administration communale

Si je veux effectuer des travaux de rénovation dans ma maison ?

- Je m'adresse à mon administration communale qui me dira si je dois consulter un architecte, à quelle zone appartient ma maison, quelles règles s'y appliquent...

Si je veux construire une extension à une habitation existante ?

- Je m'adresse à mon administration communale.

Que faire si je n'obtiens pas de réponse à ma question auprès de mon administration communale ?

- Je me renseigne auprès de la direction extérieure du SPW compétente pour ma localité, soit les directions extérieures du Brabant wallon, d'Eupen, du Hainaut (1 et 2), de Liège (1 et 2), du Luxembourg et de Namur.

Fêtes de septembre

Sabotine à Evregnies, huitième Estaim' Ravélo, jogging à Estaimpuis, la confrérie des Satcheux... les fêtes de l'Amitié franco-belge... les journées du Patrimoine... le festival de contes... les week-ends de septembre ont été à nouveau des plus copieux... Comme chaque année, une multitude d'activités et de manifestations en tout genre étaient organisées également de part et d'autre de la frontière...



Riverains et visiteurs furent à la fête...

Art, culture, jeunes talents, randonnée, brocante, jeux anciens, bourse aux collectionneurs, concerts, cortège des allumoirs, promenades en poney, kayak ou pédalo : il y en avait pour tous les goûts et tous les âges ! Une nouvelle fois, ces week-ends de fête, placés sous le signe de l'amitié et de la convivialité ont remporté un beau succès.